

Agents de nettoyage : ABH & sa présidente, pas en règle !

AB-Habitat a changé de prestataire pour le nettoyage des parties communes de ses 12 000 logements.

Depuis novembre, plusieurs 10^{nes} d'employés sont virés sous divers prétextes.

C'est sûrement illégal car l'article 7 de la Convention collective des entreprises de propreté impose au nouvel opérateur la reprise des agents du prestataire précédent.

Si les règles ont été contournées, cela retombera sur ceux qui se seraient comportés en patrons anti-social et sur le donneur d'ordre, présidente d'ABH... Si certains étaient "sans papier", il aurait fallu les régulariser : la responsabilité d'ABH serait sinon engagée.

Une direction de gauche aurait veillé à l'obligation d'appliquer la convention et que soient repris les agents : ABH doit le faire !



Frédéric Faravel Florelle Prio
VIVONS BEZONS

**Le groupe des élus communistes,
socialistes & républicains**